

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 05 février 2026

Date de la convocation : 30/01/2026
Date d'affichage convocation : 30/01/2026
Date d'envoi des documents budgétaires aux conseillers communautaires
(art. L.5217-10-4 du CGCT) : 23/01/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	0

N°2026-02-14

Adoption des attributions de compensation pour l'année 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le cinq février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Claude BERNARD – Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Maguelone CHAREYRE - Robert CRAUSTE – Jean-Paul CUBILIER – Michel DE NAYS CANDAU - Christine DUCHANGE - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Françoise LAUTREC - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Lucien TOPIE - Patricia VAN DER LINDE - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Charly CRESPE pour Mme Corinne PIMIENTO - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Françoise LAUTREC – M. Gilles TRAUJLET pour M. Arnaud FOUREL - Mme Chantal VILLANUEVA pour M. Lucien TOPIE.

Absents excusés : M. Alain BAILLIEU – M. Cédric BONATO – M. Jean-Claude CAMPOS - Mme Françoise DUGARET – Mme Arlette FOURNIER - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC – Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : Mme Maguelone CHAREYRE.

M. Claude BERNARD, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue (CCTC),
- Vu la délibération n° 2018-07-110 du conseil communautaire du 30 juillet 2018 portant modification des attributions de compensation versées ou reçues par la Communauté de communes Terre de Camargue,
- Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) portant proratisation des attributions de compensation au titre de l'année 2018 en date du 11 juin 2019,
- Vu la délibération n°2025-03-51 du Conseil communautaire du 27 mars 2025 portant adoption des attributions de compensation pour l'année 2025,
- Vu la délibération n° 2025-11-10 du conseil municipal de la commune de Le Grau du Roi en date du 1er décembre 2025 approuvant le montant à percevoir au titre de l'attribution de compensation 2026,
- Vu la délibération n°2025-12-173 du Conseil communautaire du 11 décembre 2025 portant révision libre du montant de l'attribution de compensation versée à la commune de Le Grau du Roi au titre de l'année 2026,

Il convient d'adopter les attributions de compensation pour l'année 2026 ainsi qu'il suit :

✚ Attributions de compensation versées par la Communauté de communes Terre de Camargue :

- AIGUES MORTES :
Attribution de compensation = **210 990 €**
- LE GRAU DU ROI :
Attribution de compensation = **556 496 €**

✚ Attribution de compensation reçue par la Communauté de communes Terre de Camargue :

- SAINT LAURENT D'AIGOUZE :
Attribution de compensation = **130 983 €**

Total contribution CCTC = 636 503 €

Pour les communes de Le Grau du Roi et d'Aigues-Mortes, les attributions annuelles seront versées après le vote du budget primitif principal 2026, et d'ici la fin du 1^{er} semestre 2026.

Pour la commune de Saint-Laurent d'Aigouze, un titre de recette d'un montant de 130 983 € sera émis après le vote du budget primitif principal 2026, et avant la fin du 1^{er} semestre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter les attributions de compensation liant les communes membres à la Communauté de communes Terre de Camargue dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 06 février 2026,

Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE